



BPA TAP

Brevet Professionnel Agricole Travaux d'Aménagement Paysager
- Apprentissage -



12 mois



Septembre 2024
à Juin 2025



Les Vaseix



Niveau 3

Principaux débouchés

Devenir jardinier d'espaces verts, ouvrier paysagiste, jardinier paysagiste

Objectifs visés et Évaluables

- Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale,
- Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique,
- Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable,
- Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers,
- Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage,
- Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager,
- Utiliser les engins de transport des matériaux et de terrassement dans le respect des règles de sécurité,
- Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi (UCARES 1 et 2).

Conditions du métier

Le titulaire de ce diplôme est amené à intervenir dans les jardins, parcs, espaces verts publics ou privés depuis leur création (totale ou partielle) mais surtout sur la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien. Il prépare le terrain, plante, élague, entretient massifs, pelouses et allées. Il peut être amené à maçonner si besoin est. Pour effectuer ces tâches, il utilise du matériel spécifique dans le respect des normes de sécurité et d'hygiène en vigueur.



Un parcours de formation individualisé

La gratuité des frais de formation

Une expérience professionnelle facilitant l'insertion

Contact

**Centre Départemental de Formation
d'Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne**

Les Vaseix

87430 Verneuil sur Vienne

05.55.48.44.30

cfa.haute-vienne@educagri.fr

Public ciblé

Pour les jeunes :
entre 16 et 29* ans,
*pas de limite d'âge si reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Pré-requis

Etre signataire d'un contrat d'apprentissage dans le domaine de l'aménagement paysager d'une durée permettant la complétude de la formation.
Parcours sur 12 mois si diplôme de niveau 3 dans le domaine du paysage.
Pré-requis pédagogiques : Français lu, écrit, parlé .

Modalités de sélection

Pas de sélection à l'entrée en formation.

Délais d'accès

Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement et à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation.

Conditions d'inscription

Inscription à la formation par l'entreprise employant l'apprenti(e), après réalisation d'un positionnement.

Modalités d'alternance

Pour un parcours standard sur 12 mois, alternance entre l'entreprise paysagère (40 semaines dont 5 de congés payés) et le centre de formation (13 semaines soit 420 h).

Modalités d'adaptation du parcours

Formation accessible aux personnes en situation de handicap avec prise en compte des besoins spécifiques. Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques, évaluations) possible selon la situation, les résultats du positionnement, la validation des acquis académiques (VAA), la validation des acquis et de l'expérience (VAE) (selon diplôme visé). Coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact » Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce et/ou de bénéficier d'une mobilité internationale.

Equivalences et passerelles

Pas de liens vers d'autres certifications professionnelles, certifications, habilitations.

Modalités pédagogiques

Pédagogie de l'alternance, basée sur l'articulation entre activités menées en entreprise et en centre de formation. En centre, formation dispensée en présentiel, en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, travaux de groupe, mise en situation, études de cas).

Contenus principaux de la formation

UC	Contenu
Connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine	Ecologie - Méthodes alternatives aux pesticides - Sécurité sur les chantiers d'aménagements paysagers
Connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces verts	Sciences du sol – Climatologie - Biologie végétale appliquée - Défense des cultures Multiplication des végétaux
Connaissances scientifiques et techniques relatives aux travaux paysagers et à l'utilisation des matériaux, des matériels et équipements sur un chantier de paysage	Techniques des travaux Paysagers - Fonctionnement et entretien des matériels de travaux paysagers
Réalisation de travaux d'entretien d'un espace paysager	Travaux d'Entretien des Aménagements paysagers
Réalisation de travaux relatifs à la création d'un espace paysager	Travaux de Création des Aménagements paysagers
Utilisation des engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité	Conduite d'engins en sécurité
Identification et utilisation des plantes (ligneuses d'ornement) et plantes à massif	Reconnaissance des végétaux ligneux d'ornement (arbres-arbustes-arbrisseaux - sous-arbrisseaux. Reconnaissance des plantes à massif : annuelles-bisannuelles-vivaces-molles-bulbeuses-orangerie.
Mise en place des infrastructures paysagères en élévation	Maçonnerie paysagère

Validation de la formation

Mode de validation	De niveau :	Inscrit au RNCP n° :	Certificateur :	Date d'enregistrement de la certification JO/BO :
Diplômant	3	15156	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire	04/04/2007

Modalités d'évaluation

La formation est organisée en Unités Capitalisables (UC) et évaluée en situations professionnelles et sociales tout au long de la formation. Le diplôme est délivré dès la validation des 8 Unités Capitalisables. Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment.

Passage par blocs de compétences

Possibilité de valider les blocs de compétences constitutifs du diplôme : RNCP15156BC01 -à RNCP15156BC08 - UCARES RNCP15156BC09 à RNCP15156BC10 -

Suite de parcours

Possibilité d'accéder à un diplôme de niveau 4 (Brevet Professionnel, Baccalauréat Professionnel).

Rémunération et financements

Il existe un salaire minimum légal (% du Smic) :

Rémunération de la 1ère année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
27% du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
Rémunération de la 2e année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Frais pédagogiques

Frais pédagogiques pris en charge par l'employeur et/ou l'opérateur de compétences dont il dépend.

Chiffres clés

Taux (sessions 2021 à 2023 tous sites confondus dispensant la formation)			Taux (session 2023 tous sites confondus dispensant la formation)			
Insertion professionnelle à 6 mois	Réussite à l'examen	Satisfaction	Insertion dans le mé- tier visé	Poursuite d'étude	Interruption en cours de formation	Rupture des contrats d'apprentis- sage
100 %	80 %	86 %	100 %	20 %	0 %	0 %

Contacts

Centre de Formation des Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne (CDFAA87)

Site des Vaseix

Les Vaseix

87430 Verneuil/Vienne

05.55.48.44.30

Nos conseillers vous accompagnent dans vos démarches :

Développeur de l'apprentissage :

Murielle LE ROUX-GATEAU

Tél : 07.85.24.02.26

Mail : murielle.le-roux-gateau@educagri.fr

Coordonnateur de la formation BPa Travaux des Aménagements Paysagers :

Loïc LEBLANC - Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : loic.leblanc@educagri.fr

Référente administrative : Angélique RESTOUEIX

Tél : 05 55 48 44 30

Mail : angelique.restoueix@educagri.fr

Référente handicap : Charlène ALLONCLE

Tél : 05.55.48.44.30

Mail : charlene.leroy@educagri.fr